

Veut-on la peau du pouvoir judiciaire ?

- Deux magistrats ont récemment accusé le gouvernement de vouloir démanteler la justice.
- “La Libre” a soumis leurs critiques à divers acteurs de l’institution.
- Et demandé au cabinet du ministre de répondre aux lourds reproches formulés.

Les griefs de deux magistrats passés au banc d’essai

A quelques jours d’intervalle, deux magistrats qui pèsent lourd dans le paysage judiciaire belge ont accusé le gouvernement de vouloir “démanteler” voire “détruire” la Justice belge. Jeudi passé, sur les antennes de la RTBF, le juge d’instruction bruxellois Michel Claise, spécialiste de la criminalité financière, s’est dit “désespéré”. Commentant la volonté du ministre de l’Intérieur Jan Jambon (N-VA) de régionaliser l’Office central de lutte contre la délinquance économique et financière, il a reproché au gouvernement de démanteler une structure “d’une incroyable efficacité” qui a permis à l’Etat de ne laisser filer “que” 40 millions d’euros par an dans la poche des fraudeurs contre 1,5 milliard d’euros en 2002.

Il a également dénoncé le fait que le plan Geens (du nom du ministre CD&V de la Justice) de réforme de l’institution judiciaire cherche à “reléguer le juge d’instruction à une institution de boîte aux lettres” et accorde un pouvoir absolu aux parquets, lesquels, selon lui, d’une part, dépendent de l’exécutif et, d’autre part, sont à ce point “désossés par manque de moyens” qu’ils classent des centaines de dossiers sans suite “alors que l’on connaît l’auteur et la victime”. “On va confier à celui qui représente la société le soin d’organiser toutes

les poursuites. Pour le respect des droits de la défense des citoyens, il s’agit d’une véritable catastrophe démocratique”, a conclu Michel Claise, qui croit à la volonté du gouvernement de mettre le pouvoir judiciaire au pas “et même pire de le détruire”.

Politique d’assèchement

A “La Libre”, le premier président de la Cour de cassation, Jean de Codt, ne disait pas autre chose le 20 mai. Selon lui, des entraves sont mises au bon fonctionnement de l’appareil judiciaire. Il accusait l’Etat, et particulièrement l’Inspection générale des Finances, de mener “une politique désastreuse d’assèchement du personnel de la Fonction publique” en ce compris l’ordre judiciaire, “dont l’autonomie est plus que menacée”. Pour M. de Codt, “la Justice est soumise à des économies budgétaires linéaires dont je ne comprends pas le sens”. “On dirait, ajoutait-il, que l’Etat a choisi de démanteler sa propre Justice et c’est très, très grave pour les acteurs de celle-ci mais surtout pour les citoyens.”

Ces reproches, nous les avons soumis à plusieurs personnalités du monde judiciaire, leur demandant si, à leurs yeux, ils étaient fondés, exagérés ou injustes.

Voici leurs réponses et celle du cabinet du ministre de la Justice.

“On dirait que l’Etat a choisi de démanteler sa propre justice et c’est très grave.”

JEAN DE CODT
Premier président
de la Cour de cassation.

J.-C.M.

C'est la vengeance du politique sur des juges trop émancipés

Manuela Cadelli, la présidente de l'Association syndicale des magistrats s'inquiète de la volonté du monde politique de tenter, par l'assèchement des budgets et via le plan Geens, de reprendre en main le pouvoir judiciaire.

M^{me} Cadelli n'est pas nostalgique de l'époque des magistrats nommés sur une base souvent politique dans un tribunal ou un parquet dont personne ne pouvait les déplacer et ne faisant l'objet d'aucune évaluation. *"Leur impunité était totale et le justiciable n'avait pas plus de droits qu'un manant"*, observe-t-elle.

Elle se réjouit que certains "chevaliers du droit" aient mené de belles batailles contre ces dérives et aient, dans le même temps, élargi le territoire des libertés publiques, en entamant la puissance des pouvoirs exécutif et législatif.

Mais cette montée en puissance des juges leur vaut aujourd'hui, croit-elle, un retour de balancier.

Inusop, Dutroux, Londers, etc.

Cette montée en puissance est notamment illustrée par les arrêts Inusop, en 1996 et Agusta, en 1998, par lesquels *"l'Etat est devenu un justiciable ordinaire soumis au droit commun de la responsabilité civile et ses mandataires publics des citoyens dont la responsabilité pénale pouvait sans conteste être appréciée par le pouvoir judiciaire"*, constate-t-elle.

M^{me} Cadelli ajoute que sous la pression de l'affaire Dutroux, la Constitution a ôté au pouvoir politique la compétence de désigner les magistrats pour la confier au Conseil supérieur de la Justice.

Selon elle, quand, fin 2008, le Premier président de la Cour de cassation, Ghislain Londers, a dévoilé au président de la Chambre des éléments donnant à penser que les principes de la séparation des pouvoirs

n'avaient pas été respectés par le gouvernement dans le dossier Fortis, il a engendré un chaos politique tel que le gouvernement est tombé. *"A cette occasion, le pouvoir judiciaire a créé du courroux et du ressentiment au sein du monde politique à son endroit"*, note-t-elle.

Pour la présidente de l'ASM tous ces épisodes et quelques autres ont marqué la "judiciarisation" du fonctionnement de la démocratie mais ont aussi créé un fort antagonisme entre les mondes politique et judiciaire.

Le politique s'est mis à reprocher au pouvoir judiciaire arrogance et mesure. Selon M^{me} Cadelli, la montée en puissance des juges a été vécue comme une réalité "déplacée" qu'il fallait corriger pour rétablir un "fonctionnement harmonieux" des institutions.

Simple administration gouvernementale

Le monde politique disposait des instruments lui permettant de recadrer le pouvoir judiciaire: c'est lui qui définit les budgets et il peut décider de modifier radicalement son mode de fonctionnement, au point de compromettre les garanties de son indépendance.

C'est, à ses yeux, ce qui est en train de se produire. Les réformes engagées par la ministre Annemie Turtelboom (Open VLD) et aujourd'hui par Koen Geens (CD&V) tendent à transformer le pouvoir judiciaire en une simple administration gouvernementale.

Elles vont l'empêcher concrètement de livrer au justiciable le service public auquel il a le droit de prétendre et le contraindre à faire avec de carence.

"Nous vivons une période étrange dans laquelle certaines tentations nihilistes permettent au politique toutes les audaces. Nous devons nous opposer aux tentatives de mise sous tutelle dont nous sommes l'objet", conclut M^{me} Cadelli.

J.-C.M.

“Le ministre Geens a été chargé d’endormir le monde judiciaire”

Le président du tribunal de première instance de Bruxelles, Luc Hennart, parle de “*débâcle*” quand il évoque la situation de l’institution judiciaire.

Selon lui, le ministre de la Justice est un homme intelligent qui sait où il va. C’est ce qui est précisément inquiétant.

Privatisation et régionalisation

Le plan de réforme de la Justice est une arme politique, aux yeux de M. Hennart. “*Je n’ai pas de doute à propos de la volonté du gouvernement de suivre la voie d’une privatisation – on le voit avec le corps de sécurité du palais de justice désormais appuyé par une société de gardiennage et avec la prison de Haren dont la construction sera confiée à un consortium privé – et d’une régionalisation de la justice. Il entend aussi rendre l’accès à la justice plus difficile et, parallèlement, sortir de la sphère judiciaire toute une série de matières. Celles-ci vont devoir être gérées, notamment sur le plan budgétaire, par les communes ou les entités fédérées, ce qui ne facilitera pas les choses. Au bout du compte, la justice fédérale fonctionnera de façon de plus en plus bancal et ne pourra plus assurer le service public qu’elle est censée rendre. C’est ce que je qualifierais de stratégie du pourrissement.*”

Dans ce scénario très sombre, M. Hennart voit le ministre de la Justice comme un agent “*soporifique*” du gouvernement. “*Sous ses allures ouvertes à la discussion et derrière sa vive intelligence, M. Geens est là pour endormir notre vigilance et pour permettre à la machine de démantèlement du pouvoir judiciaire de fonctionner. La ministre qui l’a précédé avait des manières brutales alors que lui se montre aimable. Mais, in fine, le résultat est le même. Les acteurs du monde judiciaire sont pareillement les*

dindons de la farce pour ne pas employer une expression plus crue.” M. Hennart ne voit aucune issue à la situation: “*Avant même que le gouvernement impose des économies drastiques, qui vont aller en s’amplifiant, la justice était déjà dans un état déplorable. Ce que le pouvoir fédéral est en train de faire, c’est la placer dans un état comateux, en ne remplissant pas les cadres, en ne publiant pas les places vacantes, en laissant les cours et les tribunaux mais aussi les greffes sans ressources. Personne n’imagine la difficulté de notre quotidien et nous ne voyons aucune perspective d’amélioration, au contraire.*”

Entrer en résistance

Pour autant, Luc Hennart n’entend pas abdiquer. “*Il y a deux solutions. Ou bien nous devenons complices de cette œuvre de destruction en avalant toutes les couleurs et en participant au démantèlement de l’institution. Ou bien nous entrons en résistance, nous refusons de collaborer au travail de sape du pouvoir judiciaire par le pouvoir exécutif. C’est la voie que j’ai choisie, par exemple en remettant sine die un important procès de terrorisme qui se tenait à Bruxelles mais qui était pollué par l’incapacité pour le corps de sécurité d’amener les prévenus comparaisant détenus à l’audience. Il faut que le gouvernement, et notamment ses membres N-VA dont le programme est hostile aux services publics, sache que les acteurs du monde judiciaire ne sont pas dupes des manœuvres qu’il a engagées. Le temps n’est plus aux politesses.*”

J.-C.M.

La question de l'indépendance se pose

■ Le procureur général De Valkeneer écarte tout alarmisme mais il est quand même inquiet.

Le procureur général de Liège, Christian De Valkeneer (qui fut juge d'instruction) se veut moins alarmiste que MM. de Codt (qu'il trouve cependant "très courageux") et Claise. Mais il est cependant inquiet.

"La question de l'indépendance de la justice se pose. Il ne faudrait pas que le pouvoir judiciaire devienne un appendice du pouvoir exécutif. Or, en agissant sur les moyens de la justice, on risque d'en arriver à une situation de subordination. Une justice à qui l'on coupe les vivres voit, de fait, son indépendance menacée."

Aller devant le Parlement

M. De Valkeneer cite l'exemple des cadres des cours et tribunaux.

"Ils sont fixés par la loi. Si l'exécutif décide de ne pas les remplir, il ne respecte pas la loi. Cela ne va pas. Je ne dis pas que ces cadres doivent être considérés comme immuables mais si on veut les réévaluer à la baisse, alors il faut aller devant le Parlement."

Pour autant, le procureur général relève que le caractère "difficile" des rapports entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif n'est pas le monopole de la Belgique.

Quid du juge d'instruction ?

M. De Valkeneer n'est pas convaincu que le statut du juge d'instruction constitue le plus gros problème de la justice.

"D'autres choses sont plus importantes et prioritaires. Mais

il est vrai que le statut d'indépendance du ministère public est plus fragile que celui du juge d'instruction. Je ne crois toutefois pas que la justice serait moins bien rendue si l'on augmentait les pouvoirs du parquet. Jusqu'à présent, les ministres de la justice ont toujours été respectueux de l'indépendance du ministère public et l'actuel est dans la ligne. Mais la prudence s'impose."

Enfin, M. De Valkeneer estime qu'il y a de place pour un débat autour de la figure du juge d'instruction.

"L'institution a un côté quelque peu désuet. On confie souvent à un homme seul des dossiers complexes. Dans le contexte de ce XXI^e siècle, créer d'avantage de collégialité ne ferait pas tache."

J.-C.M.

Et si c'était d'abord un problème de "management" ?

■ La juge d'instruction Anne Gruwez propose à la justice de balayer devant sa porte.

Pour Anne Gruwez, juge d'instruction à Bruxelles, le gouvernement n'est pas composé "que d'imbéciles aveugles et bêtement jaloux du pouvoir judiciaire".

Selon elle, le gouvernement ne désinvestit pas dans la justice puisque des modèles parallèles de médiation ou des sanctions administratives sont instaurés par le plan Geens.

M^{me} Gruwez s'inquiète plus généralement du recrutement dans certains emplois qui se ferait "au petit bonheur la chance, parce qu'il n'y a pas de profil réfléchi

de fonction qui corresponde à l'emploi".

Management insuffisant

La juge bruxelloise se pose la question de savoir "si la justice ne souffre pas d'abord et surtout, comme d'autres institutions publiques, d'un défaut de management de la part de ses propres acteurs, notamment des magistrats."

Enfin, elle considère que certaines règles encombrent inutilement le travail des magistrats.

Ainsi, les juges d'instruction seraient encombres de plaintes avec constitution de partie civile, "qui ne résultent que de chaudières passagères et auxquelles on accorde une importance hors proportion parce que le ministère public ne peut les conclure que par un non-lieu ou un renvoi".

J.-C.M.

“Le ministre est surpris par l’interprétation de ses mesures”

■ Le chef de cabinet de Koen Geens répond aux critiques et joue l’apaisement.

Entretien Jean-Claude Matgen

Nous avons abordé avec le chef de cabinet du ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) les critiques, parfois vives, exprimées par Messieurs de Codt et Claise (voir page 4) mais aussi par certains des acteurs du monde judiciaire que nous avons contactés.

Vincent Houssiau, le gouvernement Michel et le ministre Geens, à travers son plan de réforme de l’institution judiciaire, sont l’objet de diverses critiques. Les comprenez-vous ?

Toute réforme amène son lot de doutes et d’objections. Je peux vous assurer que le ministre de la Justice a eu l’intention de moderniser l’institution, de définir les tâches prioritaires de ses acteurs, de réaliser des gains en matière d’efficacité. Son but n’est pas de casser le supertanker auquel la justice peut être comparée. Il écoute beaucoup, reçoit les critiques et les questions et essaie d’en effectuer la synthèse. Simplement, nous sommes parfois surpris de l’interprétation qui est faite des mesures qu’il suggère.

Des exemples ?

Prenez la mini-instruction. M. Geens s’est dit qu’avant même de mener une réforme en profondeur de la procédure pénale, il y avait déjà moyen de réaliser des avancées. Il a proposé qu’on élargisse aux perquisitions et aux écoutes téléphoniques la possibilité pour le ministère public de demander au juge d’instruction d’agir sans que le juge en question doive reprendre l’instruction à son compte. Mais le juge garde la liberté de s’emparer

du dossier. On ne lui reprend aucune prérogative, on lui offre les moyens de se reposer sur le ministère public dans certains cas. Où est le problème ?

La proposition du ministre s’est faite en toute transparence et je dois dire qu’il est assez triste de voir certains magistrats la présenter comme une atteinte à leur indépendance ou comme une volonté de privilégier un ministère public qui serait dépendant de l’exécutif.

Sur le rôle même du juge d’instruction, M. Geens n’a pas de religion. Il faudra y réfléchir sereinement dans le cadre d’une réforme générale de la procédure pénale. Autre exemple : des juges accusent le ministre Geens de les rendre responsables

de la surpopulation carcérale en raison d’un taux trop élevé de détention préventive. M. Geens n’a jamais prétendu cela mais son plan entend, c’est vrai, lutter contre une situation intenable et injuste pour le justiciable.

M. de Codt et d’autres visent aussi les économies linéaires qui sont imposées à une justice déjà très affaiblie s’agissant de ses moyens de fonctionnement...

Le contexte budgétaire est difficile mais puis-je rappeler que le ministre Geens a obtenu que la diminution en frais de personnel que l’accord de gouvernement avait fixée à 4% ne soit que de 1% en 2015 alors qu’elle était de 2% sous l’ancien gouvernement. La note prévoit aussi 20% d’économies en frais de fonctionnement mais la règle vaut pour tous les départements. M. Geens a obtenu que soit maintenue une marge permettant de mener une réelle politique en matière judiciaire.

Certains parlent d’une volonté de privatisation et de régionalisation de la justice.

Le ministre n’est un héraut ni de l’une ni de l’autre, il a trop de respect pour le fé-

déral.

Lui, peut-être, mais est-ce le cas d’autres éléments du gouvernement, comme les ministres N-VA par exemple ?

Je voudrais qu’on ne sous-estime pas M. Geens. Il bénéficie au sein du gouvernement d’une grande crédibilité.

Le juge Claise estime que la décision de “délocaliser” l’Office central de lutte contre la délinquance économique et financière (OCDEFO) est catastrophique...

L’arrêté royal n’est pas signé. On continue à réfléchir à la meilleure allocation possible des moyens.

Quelle est, in fine, la volonté du ministre ?

Il veut moderniser la justice dans le respect de l’indépendance de ses acteurs. Il veut lui permettre d’échapper aux tâches répétitives que des codes datant souvent de l’époque napoléonienne lui imposent. Est-ce que vos lecteurs savent que les parquets doivent, dans certains cas, faire appel à un huissier de justice pour faire signifier leurs citations à leurs propres services ? Ce sont des centaines de milliers de documents qui sont échangés de cette façon et cela à l’heure d’Internet. C’est un exemple parmi beaucoup d’autres des choses que l’on doit à tout prix changer. On le fera dans le respect du processus législatif et en concertation avec le monde judiciaire.

Je suis sûr que Messieurs de Codt et Claise le savent.

“Je voudrais qu’on ne sous-estime pas

M. Geens. Il bénéficie d’une grande crédibilité.”

VINCENT HOUSSIAU
Chef de cabinet du ministre.

Les avocats jugent le plan Geens plutôt pertinent

■ Le président Patrick Henry et le bâtonnier Stéphane Boonen réfutent toute volonté de démantèlement de la justice.

PATRICK HENRY
Président d'Avocats.be

STÉPHANE BOONEN
Bâtonnier

Maitre Patrick Henry, président d'Avocats.be, anciennement l'Ordre des barreaux francophones et germanophone, se montre nuancé à l'égard des propos tenus par Messieurs de Codt et Claise: *"La justice est confrontée à un déficit budgétaire chronique. Il n'est donc pas mauvais qu'on prenne des mesures d'assainissement. L'institution doit être dégrossie et ses acteurs doivent se remettre en question. Nombre de mesures prévues par le plan Geens vont dans le bon sens et rejoignent les réflexions des avocats."*

La volonté du ministre de limiter les voies de recours, l'augmentation des droits de greffe, la généralisation du juge unique en appel, toutes ces dispositions ne choquent pas outre mesure M^e Henry qui repousse l'idée d'un "effondrement" de l'institution.

Certes, il s'inquiète pour l'avenir de l'aide juridique, toujours confinée dans une enveloppe fermée, certes, il relève que le gouvernement se défait d'une série de missions sur les communes ou sur les entités fédérées, en confiant le contrôle de l'exécution des peines de substitutions aux maisons de justice, mais, globalement, il fait confiance à Koen Geens. *"C'est un homme de bonne volonté, qui écoute le*

monde de la Justice, sait où il va et recherche l'efficacité. Je ne vois pas chez lui de volonté de démantèlement de l'institution judiciaire."

Même son de cloche chez le bâtonnier de Bruxelles M^e Stéphane Boonen. *"Je suis séduit par la pertinence du discours du ministre Geens. Il y a longtemps que les avocats attendaient que l'on dépoussièrize et rationalise la Justice. Nombre des mesures proposées dans le plan Geens en matière civile et pénale vont dans le bon sens et l'on ne peut parler de volonté de démantèlement."*

"Geens essaie de combattre l'austérité"

Pour autant, M^e Boonen reconnaît que les mesures d'économies budgétaires imposées par le gouvernement à tous les départements ne sont pas bonnes pour une Justice aux abois depuis longtemps. Elles ajoutent aux difficultés de fonctionnement de l'institution. *"Mais le ministre essaie de combattre l'austérité qu'on lui impose et d'obtenir des moyens supplémentaires, notamment s'agissant de l'aide juridique."*

Le vrai motif d'inquiétude de l'avocat bruxellois vient du fait que le gouvernement a décidé de déplacer des compétences du service public fédéral de la Justice vers d'autres entités. *"C'est dangereux comme il est dangereux de confier aux huissiers la responsabilité de la récupération des créances incontestées ou de donner à l'ONSS un pouvoir de contrainte pour récupérer directement ses créances sans plus passer par les avocats."*

Enfin, au plan pénal, le bâtonnier Boonen est résolument hostile à un changement de statut du juge d'instruction au profit du ministère public.

J.-C.M.